



# Bulletin Immigration

Evolution et tendances dans les domaines de l'immigration et de la nationalité

Situation au 30 septembre 2014

## Aperçu mensuel – Septembre 2014

<b>Etrangers (population résidante permanente)</b>	<b>1 930 382</b>
<b>Immigrants (population résidante permanente)</b>	<b>15 134</b>
<b>Bilan migratoire (population résidante permanente)</b>	<b>+ 8 424</b>
<b>Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)</b>	<b>5 616</b>
<b>Arrivées sur le marché du travail (UE-8)</b>	<b>1 346</b>
<b>Naturalisations accordées</b>	<b>3 284</b>

### Table des matières

<b>1. Tendances et évolution en septembre 2014</b> .....	<b>2</b>
<b>2. Population résidante étrangère</b> .....	<b>4</b>
<b>3. Immigration, émigration et bilan migratoire</b> .....	<b>4</b>
3.1 Immigration en septembre 2014 .....	4
3.2 Emigration et bilan migratoire.....	5
3.3 Immigration, émigration, bilan migratoire UE-27/AELE .....	5
<b>4. Autorisations octroyées / Annonces</b> .....	<b>6</b>
4.1 Actifs UE-17/AELE .....	6
4.2. Actifs UE-8.....	7
4.3 Contingents UE-2 .....	7
4.4 Frontaliers.....	8
4.5 Procédure d'annonce .....	8
4.6 Autorisations selon la LEtr / l'OASA.....	9
4.6.1 Utilisation des contingents destinés aux ressortissants d'un Etat tiers (actifs).....	9
4.6.2 Utilisation des contingents destinés aux ressortissants d'Etat tiers – Graphiques .....	9
4.6.3 Prestataires de services UE/AELE travaillant plus de 120 jours par année .....	10
4.6.4 Prestataires de services UE/AELE travaillant plus de 120 jours par année – Graphiques... ..	10
<b>5. Naturalisations</b> .....	<b>11</b>
Acquisition de la nationalité suisse.....	11
<b>6. Taux de chômage</b> .....	<b>11</b>

## 1. Tendances et évolution en septembre 2014

Les données mensuelles peuvent, pour des motifs saisonniers notamment, varier sensiblement. C'est pourquoi, afin de pouvoir comparer les chiffres et ainsi suivre l'évolution de la situation en matière d'immigration, on se basera sur le mois de septembre 2013.

**Population résidente permanente de nationalité étrangère<sup>1</sup>** : La proportion d'étrangers au sein de la population résidente permanente s'accroît. Cette augmentation émane essentiellement des pays européens (domaine de l'ALCP<sup>2</sup>). Le nombre de ressortissants d'Etats tiers<sup>3</sup> reste, quant à lui, pratiquement constant. Bien que modérée en chiffres absolus, la hausse du nombre de personnes en provenance des nouveaux Etats membres de l'UE (UE-8<sup>4</sup> et UE-2<sup>5</sup>) a été plus importante en termes relatifs. → Voir p. 4

**Immigration globale** : En septembre 2014, l'immigration<sup>6</sup> dans la population résidente permanente a augmenté par rapport à septembre 2013 (+0,2%). Cette augmentation est le fait des ressortissants d'Etats tiers (+1,5%) ; l'immigration des ressortissants de l'UE/AELE a diminué (-0,4%). → Voir p. 4

**Bilan migratoire<sup>7</sup>** : Le bilan migratoire reste positif en septembre 2014 ; il est inférieur à celui de septembre 2013 (-2,2%). Cette diminution est le fait des ressortissants de l'UE/AELE (-5,4%) ; le bilan migratoire des ressortissants d'Etats tiers a augmenté (+6,3%). → Voir p. 5

**Autorisations accordées aux actifs provenant de l'UE-17/AELE et de l'UE-8** :

Le nombre de nouvelles entrées effectives sur le marché du travail en septembre 2014 par rapport à septembre 2013 a diminué pour les personnes actives en provenance de l'UE-17/AELE: Le nombre de nouvelles entrées effectives a diminué de -6,2%. En comparaison avec le mois de septembre 2013, le nombre de nouvelles entrées effectives sur le marché du travail pour les personnes actives en provenance de l'UE-8 a augmenté de +20,3%. → Voir p. 6/7

**Contingents UE-2** : L'immigration en provenance de l'UE-2 est quantitativement peu importante. Le régime transitoire pour l'UE-2 s'applique jusqu'au 31 mai 2016. → Voir p. 7

**Autorisations frontalières<sup>8</sup>** : Les autorisations frontalières délivrées en septembre 2014 ont diminué de -5,3% par rapport à celles accordées au même mois de l'année précédente. Le nombre d'autorisations frontalières délivrées en septembre 2014 a été supérieur à celui des autorisations frontalières accordées un mois plus tôt, en août 2014. → Voir p. 7

---

<sup>1</sup> **Population résidente permanente** : Elle inclut les étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L  $\geq$  12 mois et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin d'année (bilan annuel) tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative.

<sup>2</sup> **ALCP** = Accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne

<sup>3</sup> **R ressortissant d'un Etat tiers** : Personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE/AELE

<sup>4</sup> **UE-8** = Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie et République tchèque

<sup>5</sup> **UE-2** = Bulgarie et Roumanie

<sup>6</sup> **Immigration** : Ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée. Les naissances ne sont pas comptées.

<sup>7</sup> **Bilan migratoire** : Différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les autres augmentations et diminutions (corrections des mouvements de la population résidente permanente étrangère inhérentes au système de registres).

<sup>8</sup> **Frontalier** : Personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse)

## Bulletin Immigration

### Situation au 30 septembre 2014

**Procédure d'annonce :** Les travailleurs et les prestataires de services indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois au plus (prestataires de services : pendant 90 jours ouvrables) par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers<sup>9</sup>. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

En septembre 2014, 23 280 prestataires de services ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prises d'emploi). Par rapport à septembre 2013, leur effectif a diminué de -4,9% (-1 223 annonces); le nombre de jours de travail a diminué (-7,2%). Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse ont connu une diminution (-2,5%). Le nombre de personnes astreintes à l'obligation de s'annoncer a augmenté dans le secteur « agriculture » ; dans les secteurs « l'industrie et de l'artisanat » et « services » les annonces ont diminué. → Voir p. 8

**Autorisation selon la LEtr / l'OASA<sup>10</sup> :** En décembre 2010, le Conseil fédéral a adopté la révision partielle de l'OASA, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011. La révision partielle de l'OASA sépare en deux catégories les contingents d'autorisations de séjour de courte durée et d'autorisations de séjour : un contingent pour les autorisations de séjour de courte durée et les autorisations de séjour applicables aux ressortissants d'Etats non-membres de l'UE/AELE et un contingent pour les autorisations de courte durée et les autorisations de séjour applicables aux ressortissants de l'UE/AELE qui fournissent des services transfrontaliers d'une durée supérieure à 90 ou 120 jours en Suisse.

3500 autorisations de séjour et 5000 autorisations de séjour de courte durée ont été libérées pour les personnes provenant d'Etats tiers. Les prestataires de services des Etats de l'UE/AELE obtiennent 3000 autorisations de courte durée et 500 autorisations de séjour.

**Utilisation des contingents réservés aux ressortissants d'Etats tiers (OASA) :** 78% du contingent des autorisations de courte durée et 61% de celui des autorisations de séjour réservés aux ressortissants d'Etats tiers étaient épuisés à la fin du mois de septembre 2014. → Voir p. 9

**Prestataires de services travaillant plus de 90 jours en Suisse :** Les prestataires de services provenant d'un Etat UE/AELE qui travaillent plus de 90 jours par année en Suisse doivent être munis d'une autorisation ; s'ils séjournent plus de 120 jours en Suisse, ils sont en outre soumis au contingent. Les contingents sont mis à disposition sur une base trimestrielle. 125 autorisations B et 750 autorisations L ont été libérées pour le troisième trimestre de contingentement, de juillet à septembre 2014. Fin septembre 2014, le taux d'utilisation des autorisations de courte durée s'est élevé à 75% du total annuel, celui des autorisations de séjour de 47%. → Voir p. 10

**Naturalisations :** Les naturalisations connaissent des fluctuations mensuelles. Les chiffres de septembre 2014 sont inférieurs à ceux du même mois de l'année précédente (-7,9%). En tête, on trouve les Allemands, suivis par les Italiens, les Français, les Kosovars et les Serbes. → Voir p. 11

**Taux de chômage :** Le taux de chômage parmi les étrangers est généralement supérieur à celui des ressortissants suisses. Une analyse différenciée montre que les taux de chômage varient considérablement selon la nationalité. En comparaison avec le mois de septembre 2013, le taux de chômage qui se situe à 3,0% a resté constant (septembre 2013 : 3,0%). Le taux de chômage des ressortissants étrangers en septembre 2014 s'élevait à 5,5% ; dans le même mois de l'année dernière, soit en septembre 2013, il était de 5,6%. → Voir p. 11

---

<sup>9</sup> Les travailleurs, ainsi que les prestataires de service de certaines branches issus des pays de l'UE-2 sont toujours tenus de posséder une autorisation.

<sup>10</sup> **OASA** = Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative

## 2. Population résidante étrangère

### Population résidante étrangère au 30 septembre 2014

	Population résidante permanente étrangère		
	Septembre 2013	Septembre 2014	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
<b>Total</b>	1 871 042	<b>1 930 382</b>	+ 3.2
UE-27+AELE	1 235 842	<b>1 285 501</b>	+ 4.0
UE-17	1 166 292	<b>1 204 292</b>	+ 3.3
UE-8	51 115	<b>60 886</b>	+ 19.1
UE-2	14 549	<b>16 453</b>	+ 13.1
Ressortissants d'Etats tiers	635 200	<b>644 881</b>	+ 1.5

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

## 3. Immigration, émigration et bilan migratoire

### 3.1 Immigration en septembre 2014

	Population résidante permanente étrangère		
	Septembre 2013	Septembre 2014	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
<b>Total</b>	15 104	<b>15 134</b>	+ 0.2
UE-27+AELE	10 838	<b>10 797</b>	- 0.4
UE-17	9 654	<b>8 928</b>	- 7.5
UE-8	768	<b>1 538</b>	+ 100.3
UE-2	358	<b>297</b>	- 17.0
Ressortissants d'Etats tiers	4 266	<b>4 337</b>	+ 1.7

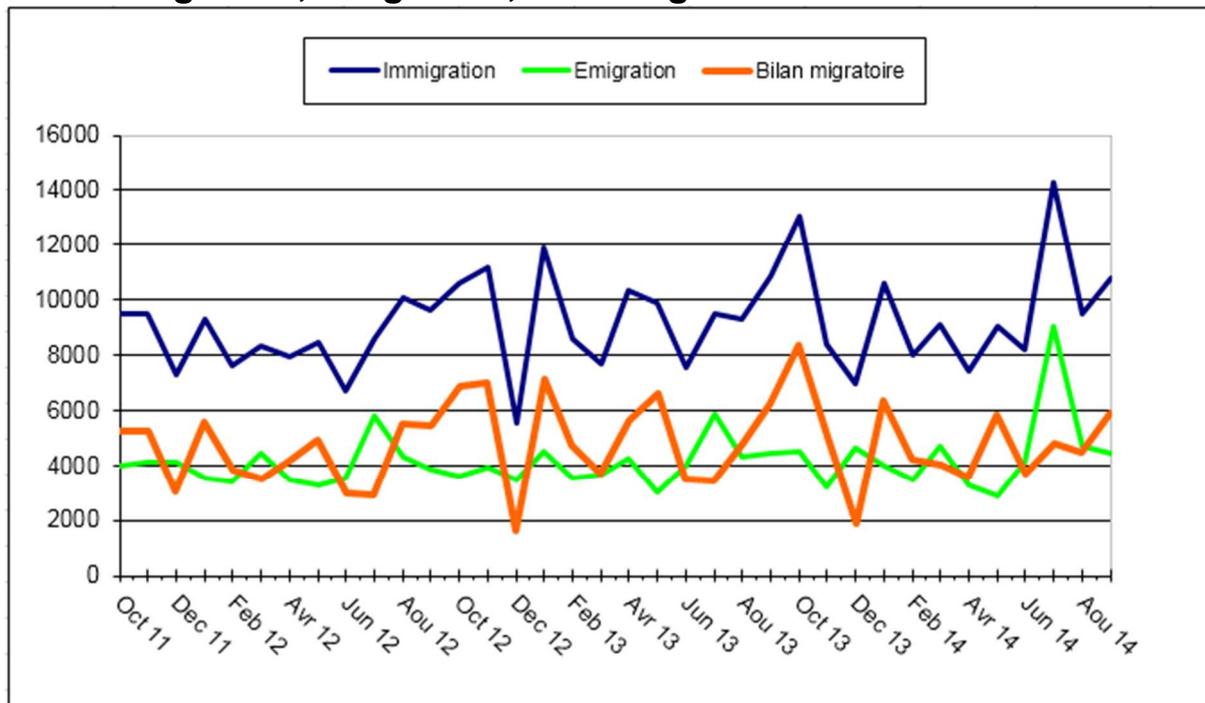
Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

### 3.2 Emigration et bilan migratoire

	Septembre 2013	Septembre 2014	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
<b>Emigration<sup>11</sup></b>			
Etrangers (total)	6 122	<b>6 004</b>	- 1.9
Ressortissants UE-27/AELE	4 415	<b>4 415</b>	+/- 0.0
UE-17	4 072	<b>4 012</b>	- 1.5
UE-8	233	<b>291</b>	+ 24.9
UE-2	87	<b>84</b>	- 3.4
Ressortissants d'Etats tiers	1 707	<b>1 589</b>	- 6.9
<b>Bilan migratoire</b>			
Etrangers (total)	8 611	<b>8 424</b>	- 2.2
Ressortissants UE-27/AELE	6 234	<b>5 898</b>	- 5.4
UE-17	5 435	<b>4 533</b>	- 16.6
UE-8	521	<b>1 178</b>	+ 126.1
UE-2	243	<b>180</b>	- 25.9
Ressortissants d'Etats tiers	2 377	<b>2 526</b>	+ 6.3

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

### 3.3 Immigration, émigration, bilan migratoire UE-27/AELE<sup>12</sup>



Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers, réalisation graphique P&A

<sup>11</sup> **Emigration** : Ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

<sup>12</sup> Rapportés à chaque fois à la population résidente permanente

## 4. Autorisations octroyées / Annonces

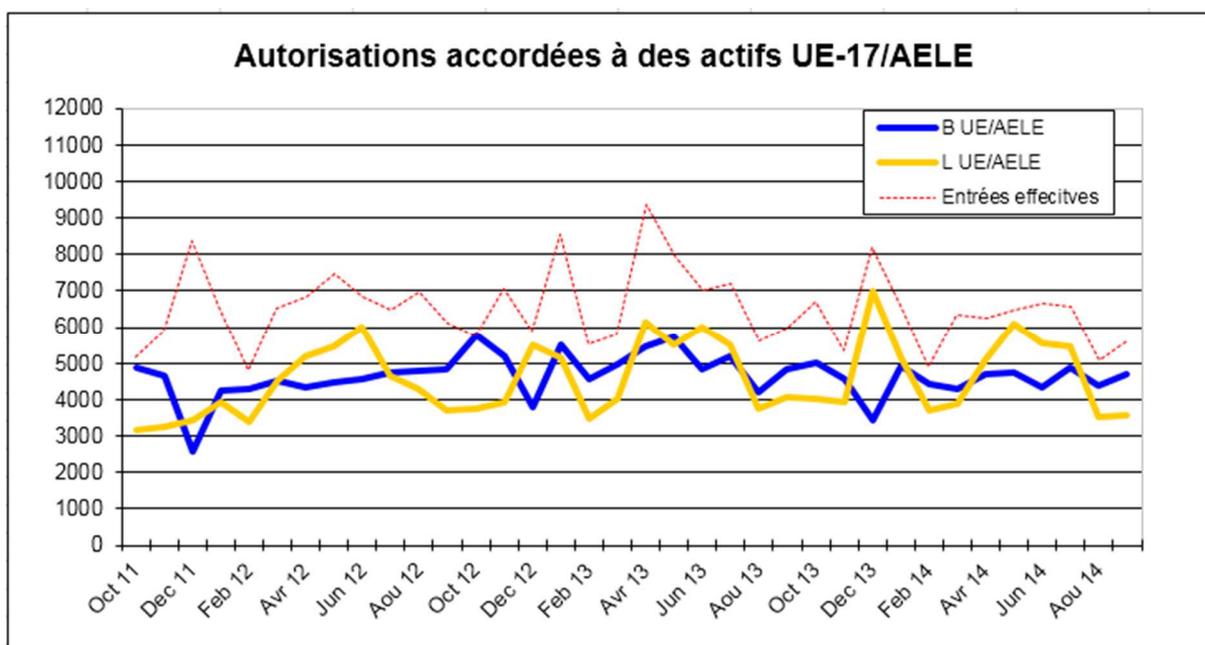
### 4.1 Actifs UE-17/AELE

#### Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Entrées effectives		
	2012/ 2013	2013/ 2014	Différence en %	2012/ 2013	2013/ 2014	Différence en %	2012/ 2013	2013/ 2014	Différence en %
<b>Octobre</b>	5 775	<b>4 991</b>	- 13.6	3 760	<b>4 007</b>	+ 6.6	5 739	<b>6'696</b>	+ 16.7
<b>Novembre</b>	5 183	<b>4 569</b>	- 11.8	3 910	<b>3 947</b>	+ 0.9	7 056	<b>5 342</b>	- 24.3
<b>Décembre</b>	3 793	<b>3 440</b>	- 9.3	5 485	<b>6 984</b>	+ 27.3	5 902	<b>8 184</b>	+ 38.7
<b>Janvier</b>	5 498	<b>4 915</b>	- 10.6	5 155	<b>5 122</b>	- 0.6	8 559	<b>6 615</b>	- 22.7
<b>Février</b>	4 574	<b>4 420</b>	- 3.4	3 484	<b>3 681</b>	+ 5.7	5 509	<b>4 906</b>	- 10.9
<b>Mars</b>	4 982	<b>4 297</b>	- 13.7	4 033	<b>3 890</b>	- 3.5	5 811	<b>6 357</b>	+ 9.4
<b>Avril</b>	5 467	<b>4 682</b>	- 14.4	6 142	<b>5 085</b>	- 17.2	9 339	<b>6 245</b>	- 33.1
<b>Mai</b>	5 741	<b>4 758</b>	- 17.1	5 511	<b>6 074</b>	+ 10.2	7 959	<b>6 459</b>	- 18.8
<b>Juin</b>	*4 814	<b>4 351</b>	- 9.6	5 981	<b>5 563</b>	- 6.9	7 027	<b>6 641</b>	- 5.5
<b>Juillet</b>	*5 182	<b>4 865</b>	- 6.1	5 485	<b>5 453</b>	- 0.6	7 192	<b>6 552</b>	- 8.9
<b>Août</b>	4 182	<b>4 385</b>	+ 4.9	3 743	<b>3 525</b>	- 5.8	5 614	<b>5 076</b>	- 9.6
<b>Septembre</b>	4 829	<b>4 701</b>	- 2.7	4 072	<b>3 553</b>	- 11.8	5 987	<b>5 616</b>	- 6.2
<b>Total</b>	60 020	<b>54 374</b>	- 9.4	56 761	<b>56 884</b>	+ 0.2	<b>81 694</b>	<b>74 689</b>	- 8.6

\* Dont 2'433 autorisations de séjours B ont été délivrées au mois de juin 2013 et 1 011 autorisations de séjours B au mois de juillet 2013 à des travailleurs provenant des États de l'UE-17, qui étaient déjà entrés avant le 1 juin 2013 en Suisse mais pour lesquels il n'a pas été possible de faire la déduction dans SYMIC pour des raisons techniques avant le 1 juin 2013. Ces autorisations ne sont pas imputées au contingent pour les pays de l'UE-17 (autorisation de séjour B).

Source : ODM, P&A



Source : Représentation graphique ODM/P&A, données statistiques P&A et Service Statistique sur les étrangers

## 4.2. Actifs UE-8

### Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Entrées effectives		
	2012/ 2013	2013/ 2014	Différence en %	2012/ 2013	2013/ 2014	Différence en %	2012/ 2013	2013/ 2014	Différence en %
<b>Octobre</b>	0	0	+/- 0.0	1 217	1 812	+ 48.9	865	1 302	+ 50.5
<b>Novembre</b>	545	545	+/- 0.0	1 167	1 645	+ 40.9	1 032	1 004	- 2.7
<b>Décembre</b>	0	0	+/- 0.0	1 308	2 117	+ 61.9	832	1 619	+ 94.6
<b>Janvier</b>	0	0	+/- 0.0	1 394	1 972	+ 41.5	1 150	1 089	- 5.3
<b>Février</b>	545	545	+/- 0.0	1 111	1 750	+ 57.5	909	950	+ 4.5
<b>Mars</b>	0	0	+/- 0.0	1 569	2 144	+ 36.6	1 144	1 692	+ 47.9
<b>Avril</b>	0	0	+/- 0.0	1 958	2 098	+ 7.2	1 703	1 334	- 21.7
<b>Mai</b>	545	2 057	*+ 277.4	2 135	1 922	- 9.9	1 922	2 090	+ 8.7
<b>Juin</b>	0	1 196	+ 100.0	2 277	1 834	- 19.5	1 527	1 697	+ 11.1
<b>Juillet</b>	0	1 211	+ 100.0	2 230	1 877	- 15.8	1 587	1 764	+ 11.2
<b>Août</b>	545	1 083	+ 98.7	1 618	1 347	- 16.7	1 110	1 259	+ 13.4
<b>Septembre</b>	0	1 164	+ 100.0	1 831	1 262	- 31.1	1 119	1 346	+ 20.3
<b>Total</b>	2 180	7 801	+ 257.8	19 815	21 780	+ 9.9	14 972	17 146	+ 14.5

\*L'augmentation importante des autorisations de séjour B attribuées depuis le 1er mai 2011 à des travailleurs UE-8 peut être expliquée par le changement de système. Depuis le 1er mai 2014, les autorisations de séjour B ne sont plus soumises aux nombres maximums (clause de sauvegarde).

Source : ODM, P&A

## 4.3 Contingents UE-2

Contingents - Période du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2015

Autorisations de séjour B Contingent total 1 126

2<sup>em</sup> trimestre ALCP : 562

Autorisations de courte durée L Contingent total 10 457

2<sup>em</sup> trimestre ALCP : 5 228

### 1<sup>er</sup> septembre – 30 novembre 2014 (2<sup>em</sup> trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B			Titulaires d'une autorisation L		
	Autorisations octroyées		Solde <sup>1</sup>	Autorisations octroyées		Solde <sup>2</sup>
	Mois	Cumulées <sup>3</sup>		Mois	Cumulées <sup>3</sup>	
<b>Septembre</b>	92	319	243	582	2 551	2 677

<sup>1</sup> sur 281 autorisations octroyées jusque-là  
Source SYMIC (tableau P&A)

<sup>2</sup> sur 2'614 autorisations octroyées jusque-là

<sup>3</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014

#### 4.4 Frontaliers

	Nouvelles autorisations		Autorisations en cours <sup>13*</sup>	
	2013	2014	2013	2014**
Janvier	6 182	4 938	270 183	282 319
Février	4 794	3 977	270 183	282 319
Mars	4 479	5 333	270 183	282 319
Avril	6 694	5 483	276 386	288 148
Mai	6 246	4 484	276 386	288 148
Juin	5 152	4 789	276 386	288 148
Juillet	5 499	5 517	277 356	--
Août	4 637	4 503	277 356	--
<b>Septembre</b>	<b>5 519</b>	<b>5 228</b>	<b>277 356</b>	<b>--</b>
Octobre	5 797		278 534	
Novembre	5 275		278 534	
Décembre	4 205		278 534	

Source : Autorisations nouvellement octroyées : ODM, Service Statistique sur les étrangers; Autorisations en cours : OFS, Statistique des frontaliers

\* Valeurs à la fin du trimestre

\*\* Données en partie non encore disponibles

#### 4.5 Procédure d'annonce<sup>14</sup>

Jours de travail	Sept 13	Sept 14	Différence	
			absolue	en %
Total général	826 246	<b>766 559</b>	- 59 687	- 7.2
Travailleurs	581 653	<b>562 653</b>	- 19 000	- 3.3
Indépendants	79 940	<b>71 816</b>	- 8 124	- 10.2
Travailleurs détachés	164 653	<b>132 090</b>	- 32 563	- 19.8
<b>Personnes tenues de s'annoncer</b>				
Total général	55 868	<b>55 442</b>	- 426	- 0.8
Travailleurs	31 365	<b>32 162</b>	797	2.5
Indépendants	7 380	<b>7 221</b>	- 159	- 2.2
Travailleurs détachés	17 123	<b>16 059</b>	- 1 064	- 6.2
<b>Annonces par secteurs économiques</b>				
Total général	55 868	<b>55 442</b>	- 426	- 0.8
Agriculture	3 627	<b>5 578</b>	1 951	53.8
Industrie et métiers	22 359	<b>20 637</b>	- 1 722	- 7.7
Services	29 882	<b>29 227</b>	- 655	- 2.2

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers.

<sup>13</sup> **Autorisations en cours** : autorisations frontalières en cours de validité dont les titulaires travaillent effectivement en Suisse comme frontaliers. Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur arrivée ou leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus.

<sup>14</sup> Les travailleurs détachés en Suisse par une entreprise ou une société ayant son siège dans un Etat membre de l'UE/AELE n'ont **plus besoin d'autorisation** pour effectuer un séjour de courte durée jusqu'à 90 jours ouvrables. Cependant, ils doivent être annoncés en ligne. Cette procédure est valable s'ils fournissent en Suisse des prestations de services pendant moins de 90 jours ouvrables ou si l'activité lucrative auprès d'un employeur suisse dure moins de trois mois (valable uniquement pour les personnes en provenance de l'UE-25/AELE).

L'Office fédéral des migrations (ODM) a mis en service, en janvier 2014, un nouveau serveur de données en vue de la préparation des statistiques concernant la procédure d'annonce. A cette occasion, les anciens programmes de chargement ont aussi été entièrement modifiés conformément aux toutes dernières exigences en la matière. En comparaison annuelle, les résultats sont presque identiques aux statistiques actuelles ; seul le nombre de jours de travail effectués a subi d'importants décalages d'un mois à l'autre. Les raisons de ces écarts mensuels sont les suivantes : renonciation aux calculs transitoires ; optimisation et uniformisation du mode de calcul en cas de chevauchement de plusieurs missions d'une même personne ; nouvelles évaluations fondées sur l'état actuel de SYMIC, si bien que les écritures rectificatives, les corrections et les suppressions sont toutes prises en compte. A l'avenir également, les évaluations mensuelles n'auront qu'un caractère provisoire ; seul le cumul annuel présentera les chiffres définitifs.

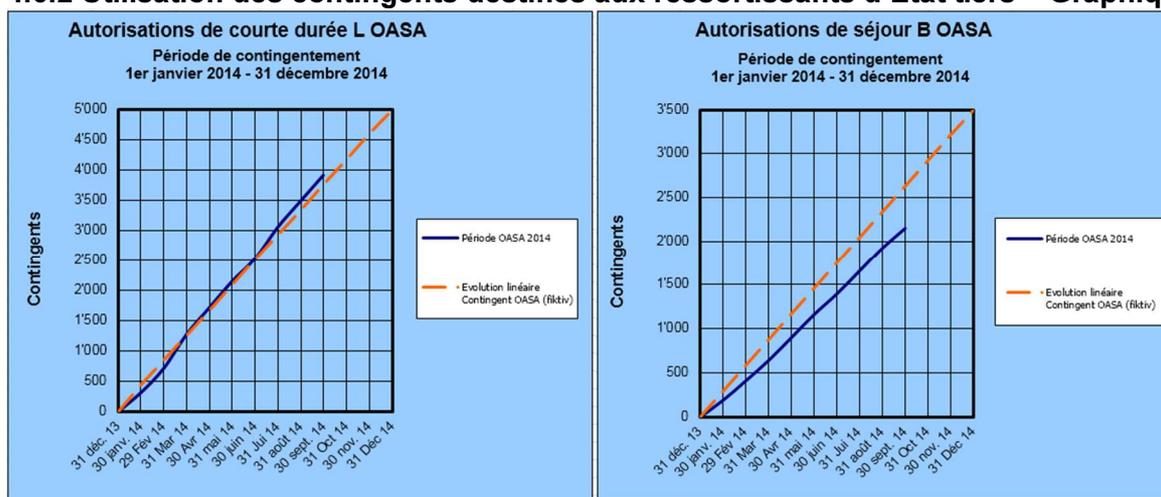
## 4.6 Autorisations selon la LEtr<sup>15</sup> / l'OASA<sup>16</sup>

### 4.6.1 Utilisation des contingents destinés aux ressortissants d'un Etat tiers (actifs)

	Titulaires autorisation L OASA		Titulaires autorisation B OASA	
	Utilisation au cours de la période OASA 2014, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent	Utilisation au cours de la période OASA 2014, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent
31 jan. 14	316	417	189	292
28 fév. 14	715	834	409	584
31 mar. 14	1 274	1 251	639	876
30 avr. 14	1 712	1 668	897	1 168
31 mai 14	2 147	2 085	1 159	1 460
30 juin 14	2 525	2 502	1 393	1 752
31 juil. 14	3 049	2 919	1 655	2 044
31 août 14	3 481	3 336	1 918	2 336
<b>30 sep. 14</b>	<b>3 907</b>	<b>3 753</b>	<b>2 145</b>	<b>2 628</b>
31 oct. 14		4 170		2 920
30 nov. 14		4 587		3 212
31 déc. 14		5 000		3 500

Source : SYMIC (tableau A&E)

### 4.6.2 Utilisation des contingents destinés aux ressortissants d'Etat tiers – Graphiques



#### Les ressortissants croates

Le 1<sup>er</sup> juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'UE. Les conditions de l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie ont été négociées dans un protocole additionnel paraphé en 2013. L'initiative « Contre l'immigration de masse » ayant été acceptée, le Conseil fédéral n'a pas pu signer le Protocole III négocié en vue de l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie. En effet, ce protocole n'aurait pas été compatible avec les nouvelles dispositions constitutionnelles. L'admission des ressortissants croates reste entre-temps soumise à la LEtr. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, la Suisse réserve toutefois des contingents distincts aux travailleurs croates (hors contingents pour ressortissants d'Etats tiers), à hauteur de 50 autorisations de séjour à l'année B et 450 autorisations de séjour de courte durée L. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, 12 autorisations de séjour B et 26 autorisations de courte durée L ont été utilisées.

<sup>15</sup> Loi fédérale sur les étrangers

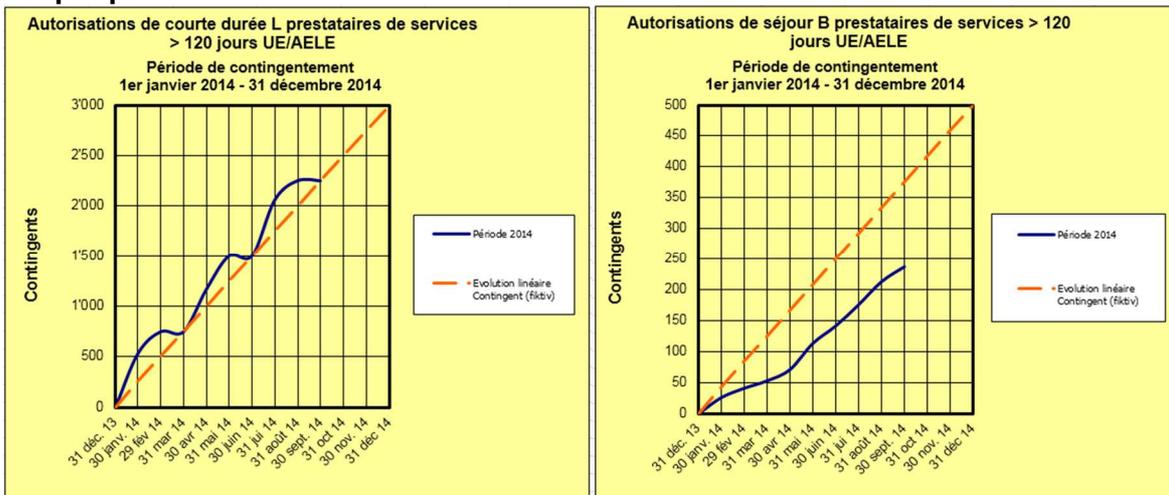
<sup>16</sup> Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative

4.6.3 Prestataires de services UE/AELE travaillant plus de 120 jours par année

	Titulaires autorisation L		Titulaires autorisation B	
	Utilisation au cours de la période 2014, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent	Utilisation au cours de la période 2014, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent
31 jan. 14	537	250	26	42
28 fév. 14	750	500	41	84
31 mar. 14	750	750	53	125
30 avr. 14	1 168	1 000	71	167
31 mai 14	1 500	1 250	113	209
30 juin 14	1 500	1 500	141	250
31 juil. 14	2 059	1 750	175	292
31 août 14	2 250	2 000	212	334
<b>30 sep. 14</b>	<b>2 250</b>	<b>2 250</b>	<b>236</b>	<b>375</b>
31 oct. 14		2 500		417
30 nov. 14		2 750		459
31 déc. 14		3 000		500

Source : SYMIC (tableau A&E)

4.6.4 Utilisation des contingents destinés aux prestataires de services UE/AELE – Graphiques



## 5. Naturalisations

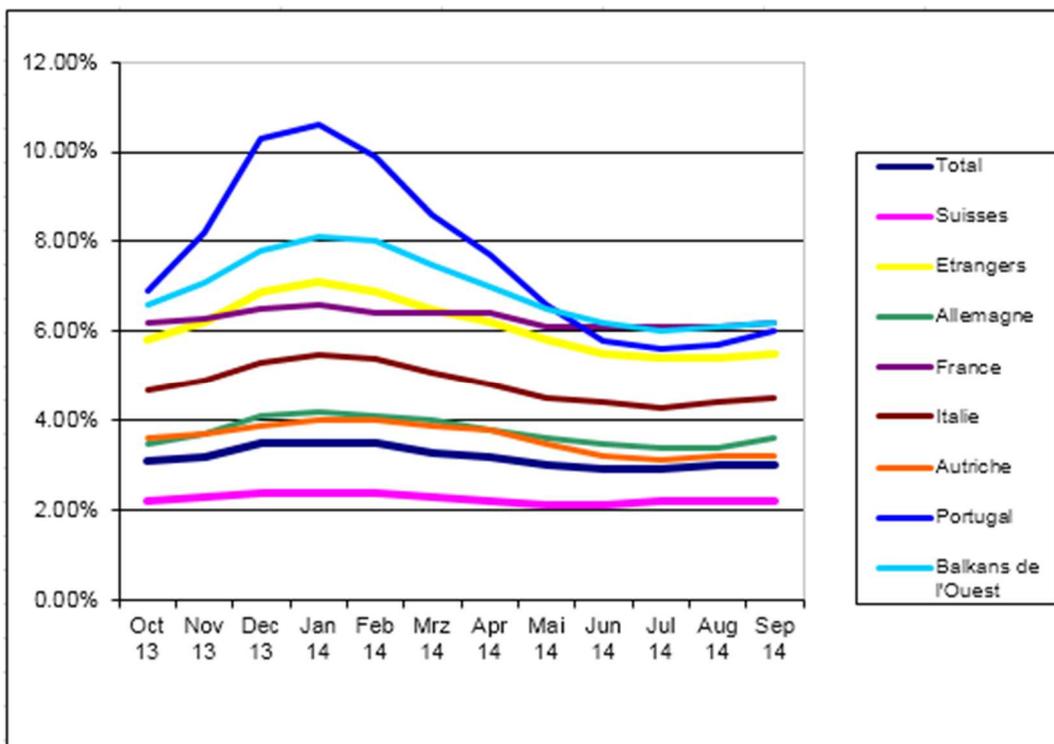
### Acquisition de la nationalité suisse

	Septembre 2013	Septembre 2014	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
<b>Naturalisations</b>	3 566	<b>3 284</b>	- 7.9
ordinaires	2 247	<b>1 863</b>	- 17.1
facilitées et réintégrations	1 319	<b>1 421</b>	+ 7.7
<b>Principaux Etats de provenance</b>			
Allemagne	381	<b>409</b>	+ 7.3
Italie	448	<b>385</b>	- 14.1
France	237	<b>233</b>	- 1.6
Kosovo	240	<b>230</b>	- 4.2
Serbie	174	<b>155</b>	- 10.9

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

## 6. Taux de chômage

Taux de chômage	Sept 2013	Sept 2014
Total	3.0%	<b>3.0%</b>
Etrangers	5.6%	<b>5.5%</b>
Suisses	2.2%	<b>2.2%</b>



Source : Seco, représentation graphique ODM/P&A.